

**COLLECTIVITE DE CORSE**

—  
**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018**

**N° 2018/O1/021**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET M. Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

**OBJET :** SITUATION DES PRISONNIERS ET ANCIENS PRISONNIERS POLITIQUES CORSES.

---

**VU** la délibération N° 16/228 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à la mise en place du fichier national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (Fijait) et ses répercussions en Corse,

**CONSIDERANT** que la loi N° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement et son décret d'application N° 2015-1840 du 29 décembre 2015 ont mis en place la création d'un nouveau fichier nominatif, confié au casier judiciaire national, le Fichier national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT),

**CONSIDERANT** que depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, les prisonniers et anciens prisonniers politiques corses mais plus généralement l'ensemble des militants nationalistes sont directement ciblés par ces dispositions,

**CONSIDERANT** qu'il ne saurait y avoir d'amalgame entre la situation en Corse et le terrorisme lié à l'islam radical,

**CONSIDERANT** que cette politique pénale particulière se double d'une répression fiscale sans relâche sur les militants nationalistes,

**CONSIDERANT** que cette politique répressive ne saurait être approuvée,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**RAPPELLE** la délibération 16/228 du 30 septembre 2016.

**REFUSE** le fichage systématique des personnes poursuivies ou condamnées pour des faits en relation avec la situation en Corse.

**DEMANDE** au Gouvernement de mettre un terme à cette politique pénale créant un amalgame entre la situation en Corse et le terrorisme lié à l'islam radical.

**DENONCE** les méthodes de répression financière à l'encontre des militants nationalistes.

**MANDATE** le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif au fin de négocier avec le gouvernement pour que les condamnations financières n'entravent pas la réinsertion des prisonniers.